

CAHIER DES CHARGES

Marché FOURNITURE DE CARTOUCHES INFORMATIQUES

Marché à procédure adaptée référencé CARTOUCHES INFO. 2018

<p>Lycée Elie Cartan, 2 rue Justin Vernet, BP 212, 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX Personne responsable du marché..... : Proviseur du Lycée Cartan Comptable assignataire des paiements..... : Agent comptable du Lycée Cartan</p>

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture de cartouches informatiques pour l'année 2018.

La prestation comprend :

- la livraison des cartouches d'imprimante marque constructeur au vu d'un catalogue fourni par le titulaire.

Article 2 : Description de l'offre

Le soumissionnaire fournira obligatoirement pour son offre, le tableau annexe, auquel il joindra un catalogue 2018 ou une liste des fournitures ainsi qu'un tarif 2018.

Article 3: Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- le bordereau de remise des prix et acte d'engagement,
- le règlement de la consultation,
- le présent cahier des charges,
- la liste des imprimantes en place

Le tableau, la liste, le règlement de la consultation et le cahier des charges sont établis en un seul exemplaire original, conservé par l'établissement. En cas de litige, seul cet exemplaire fait foi.

Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant, sur les factures du prestataire ne sont pas applicables au présent marché.

Article 4 : Délai de livraison

Le délai de livraison des articles devra être indiqué sur le tableau joint.

Article 5 : Prix :

5.1 L'offre de prix est présentée :

- sous forme d'un tarif 2018, joint au tableau des prix et délais de livraison complété.

5.2 Régime des prix

Les prix sont fermes pour toute la durée du marché.

Article 6 : Mode de règlement et délai de paiement

6.1 : Le paiement s'effectue selon les règles de la Comptabilité Publique, sur présentation des factures transmises par le prestataire.

6.2 : Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et 1 copie, portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du fournisseur,
- Numéro de son compte bancaire ou postal **et n° IBAN et BIC**
- Montant hors TVA,
- Taux et montant de TVA,
- Montant total TTC.

6.3 : Les sommes dues au prestataire en exécution du présent marché sont payées après service fait, dans un délai maximal de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement correspondante.

Le défaut de paiement dans les délais fixés fait courir de plein droit et sans autres formalités au bénéfice du titulaire des intérêts moratoires, calculés dans les conditions prévues à l'article 98 du code des marchés publics et le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Le Candidat,

Le Proviseur,

Francçois HANRY

